



**NATURE ET
TERROIR**
page 12



**PATRIMOINE
ET HISTOIRE**
page 15



**ART ET CULTURE
URBAINE**
page 18



**EXPÉRIENCE
IMMERSIVE**
page 22

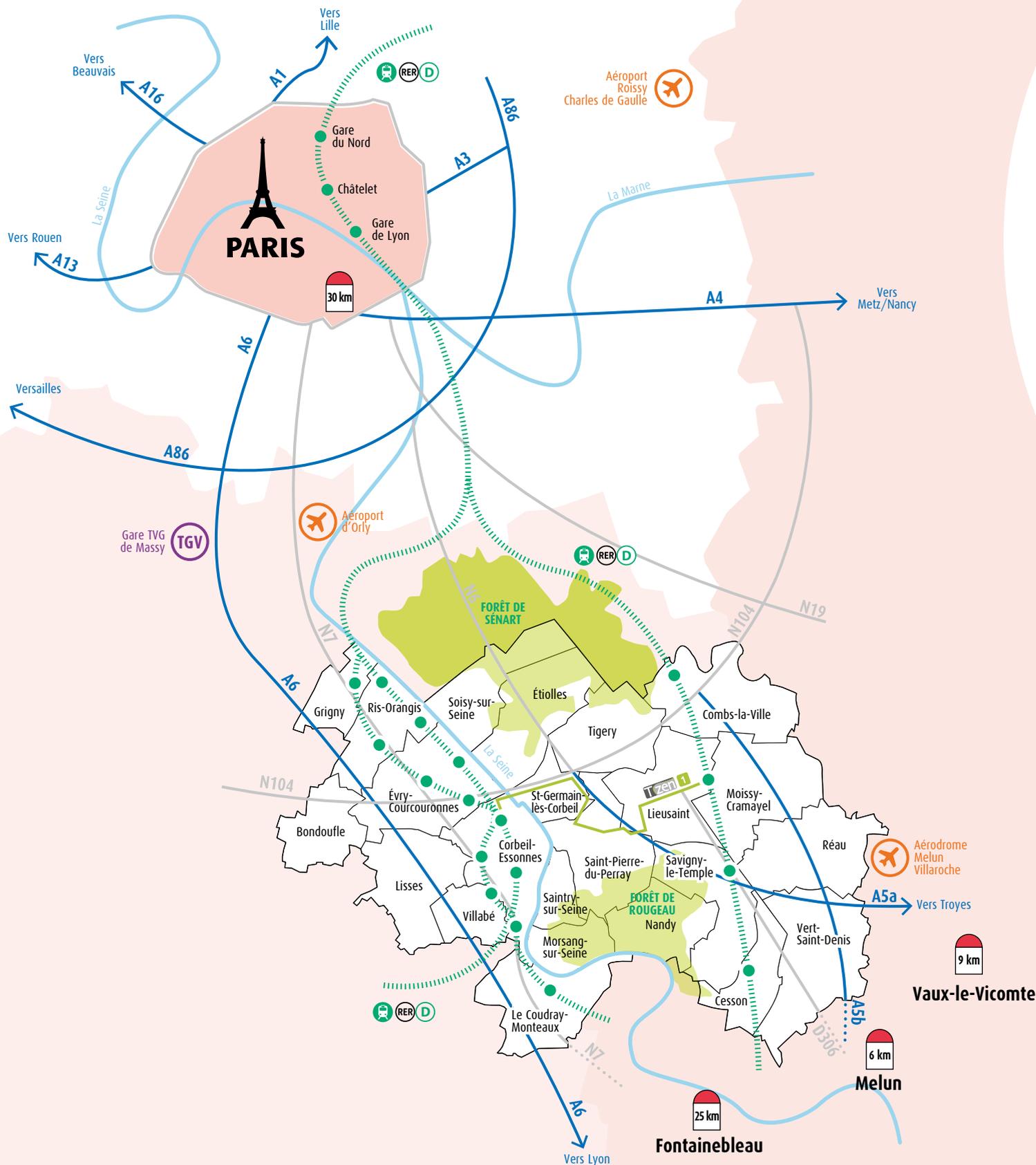


escapades **GROUPES**

à Grand Paris Sud 2025/2026



Office de Tourisme
Seine-Essonne-Sénart



Grand Paris Sud

Grand Paris Sud, situé à une trentaine de kilomètres au sud de Paris, traversé par la Seine, est une terre de contrastes qui saura vous surprendre! Laissez-vous tenter par la découverte de ses villes nouvelles, véritables laboratoires d'expérimentation architecturale et urbanistique. Inédite et incontournable, la visite interconfessionnelle vous dévoilera les richesses culturelles du territoire. Fortement marqué par la création artistique et son passé industriel, Grand Paris Sud offre de nombreuses expériences originales à découvrir en groupes.

Toute l'équipe de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud espère prochainement vous accueillir pour vous faire découvrir ce territoire plein de surprises et hors des sentiers battus tout en mettant à votre service son expertise et sa connaissance pointue du territoire pour l'organisation de votre projet!

i

**Office de Tourisme
Grand Paris Sud**
Contact
Maëva MENEUR
www.tourisme-grandparissud.com
groupes@tourismegps.com
Tél. : 07 64 68 00 14



Sommaire

Escapade d'un jour

- 6 Voyage dans le temps entre château et calèche à Savigny-le-Temple
- 7 Journée aéronautique et gourmande à Réau
- 8 Journée interconfessionnelle à Évry-Courcouronnes

Visites à la demi-journée

Nature et Terroir

- 12 Maison de l'Environnement à Vert-Saint-Denis
- 12 Confrérie des Compagnons d'Irminon à Combs-la-Ville
- 13 Domaine des macarons de Réau
- 14 Balade culinaire saveurs du monde à Évry-Courcouronnes
- 14 Ferme pédagogique des 1001 pattes à Savigny-le-Temple

Patrimoine et histoire

- 15 Centre historique de Corbeil-Essonnes
- 15 Histoire industrielle à Corbeil-Essonnes
- 16 Cathédrale de la Résurrection à Évry-Courcouronnes
- 16 Musée Paul Delouvrier à Évry-Courcouronnes
- 17 Cathédrale Saint Spire à Corbeil-Essonnes
- 17 Grigny, un vieux village au milieu des grands ensembles

Art et Culture urbaine

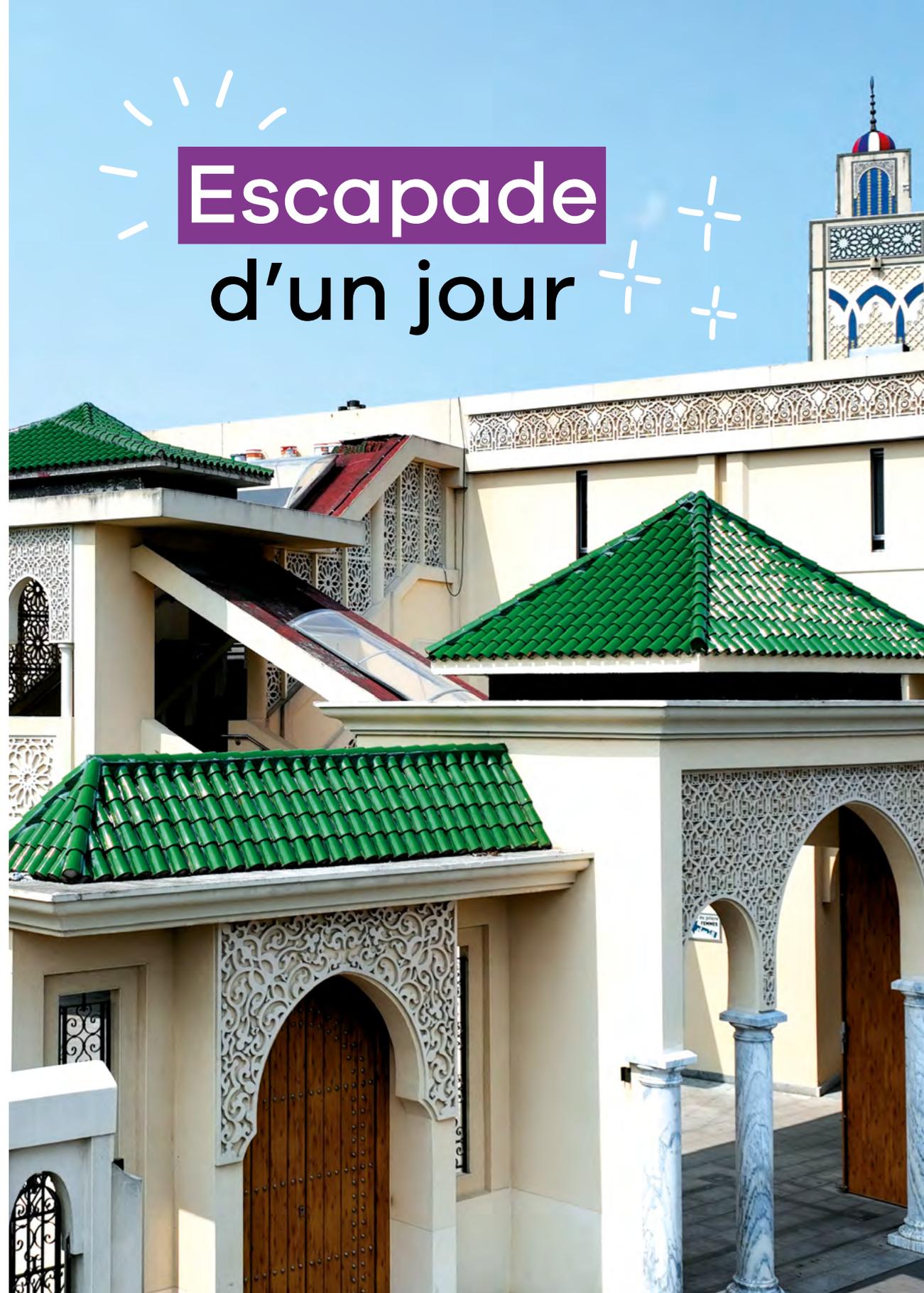
- 18 Évry-Courcouronnes Ville Nouvelle
- 18 Découverte des Yamakasi à Évry-Courcouronnes
- 19 Balade street art à Évry-Courcouronnes
- 19 Grigny, une galerie à ciel ouvert
- 20 L'Empreinte à Savigny-le-Temple
- 20 Scène nationale de l'Essonne à Évry-Courcouronnes
- 21 Parc de sculptures de la Faisanderie de Sénart à Étiolles

Expérience immersive

- 22 Visites théâtralisées
 - 23 Maison d'école à Vert-Saint-Denis
 - 24 Goûter et jeux à la Cabane de Ludo à Ris-Orangis
 - 24 Bien-être et détente à Calicéo à Lieusaint
- 26 Conditions Générales de Vente



Escapade d'un jour





Savigny-le-Temple

Voyage dans le temps entre château et calèche

Ancienne propriété du général Bernadotte et de son épouse Désirée Clary, futurs rois et reines de Suède, le Domaine de la Grange-la-Prévôté vous transporte dans l'ambiance raffinée du XIX^e siècle.

10h30 : Plongez dans l'histoire du **Domaine de la Grange-la-Prévôté** à travers une visite guidée en costumes d'époque. Découvrez ce château de style Second Empire, ses pièces élégantes et les souvenirs de ses illustres occupants. La visite se poursuit dans le parc classé et le potager, où plus de 300 variétés anciennes de fruits et légumes sont cultivées avec soin.

13h00 : Profitez d'une pause conviviale dans un cadre verdoyant. Possibilité de pique-nique (à la charge du groupe) ou de déjeuner organisé sur demande, au cœur du domaine.

15h00 : Prolongez l'expérience avec une **balade**

en calèche tirée par de magnifiques chevaux, à la découverte des allées du parc et de la forêt de Rougeau. Un moment hors du temps à partager.

16h00 : Fin de la journée ■



**VALABLE
TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 25 PERSONNES
À PARTIR DE
28€ TTC/PERSONNE*
SUR LA BASE
DE 25 PERSONNES**

*Ce tarif ne comprend pas le déjeuner



Réau

Journée aéronautique et gourmande

Entre savoir-faire artisanal et passion aéronautique, cette escapade vous emmène dans les coulisses d'un patrimoine aussi délicieux qu'impressionnant. Une parenthèse idéale pour éveiller vos papilles et nourrir votre curiosité !

10h30 : Découvrez le **Domaine des Macarons de Réau** et assistez à une démonstration de fabrication artisanale entre parfums subtils et savoir-faire transmis avec passion, appréciez l'envers du décor d'une douceur emblématique.

12h00 : **Pause gourmande** au cœur du domaine. Prenez place pour un déjeuner convivial, concocté autour des spécialités de la région.

13h30 : Cap sur l'histoire de l'aviation au **Musée aéronautique et spatial SAFRAN**. Moteurs légendaires, maquettes rares, innovations techniques... Un voyage fascinant au cœur de la conquête du ciel et de l'espace, guidé par des passionnés.

15h30 : Fin de la journée ■



**VALABLE
TOUTE L'ANNÉE LES
MERCREDIS ET JEUDIS
CAPACITÉ : 60 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
48,75€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE
DE 20 PERSONNES**



Évry-Courcouronnes

Journée interconfessionnelle

Découvrez un visage méconnu et profondément inspirant d'Évry-Courcouronnes, une ville où plusieurs confessions cohabitent en parfaite harmonie. Guidés par un conférencier passionné, vous partirez à la rencontre de trois lieux d'exception, véritables joyaux du patrimoine religieux et architectural. Une journée forte en symboles, qui invite à la rencontre et à la réflexion.

10h00 : Visite de la grande **Mosquée d'Évry**, l'une des plus vastes de France. Cette œuvre de l'architecte Henri Baudot, récemment rénovée est labellisée « Patrimoine du XX^e siècle ».

12h00 : Déjeuner convivial.

14h30 : Découverte de la **Cathédrale de la Résurrection Saint-Corbinien**, œuvre unique signée Mario Botta, seule cathédrale construite en France au XX^e siècle,

16h30 : Visite extérieure de la majestueuse **Pagode bouddhiste Chua Khanh Anh**, joyau d'architecture asiatique.

17h15 : Fin de la journée ■

VALABLE TOUTE L'ANNÉE
DU LUNDI AU JEUDI (sauf en cas de cérémonie ou d'office)
CAPACITÉ : 60 PERSONNES MAXIMUM
À PARTIR DE
53€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES



Hébergements

Hôtels et Résidences de Tourisme

Complétez votre visite par un hébergement 3 & 4 étoiles à Grand Paris Sud



2025
2026

Grand
Paris
Sud

VOS SORTIES DE GROUPES

en Essonne

Besoin d'inspiration pour vos prochaines sorties ?

Partez à la découverte de l'Essonne grâce à notre nouvelle brochure !

Au programme : des idées originales pour vos journées et demi-journées, des visites guidées inédites et des ouvertures exceptionnelles, un patrimoine riche et varié à explorer.



Une édition réalisée par le Club commercialisation, en partenariat avec Essonne Tourisme et les Offices de tourisme Dourdan Tourisme, Grand Paris Sud, Etampois Sud-Essonne, Milly-la-Forêt Vallée de l'École Vallée de l'Essonne et Destination Paris Saclay.

essonnetourisme.com

Feuilletez la brochure en ligne dès maintenant



ou recevez-la gratuitement par courrier en écrivant à :
c.bouillon@essonnetourisme.com

Essonne
Tourisme



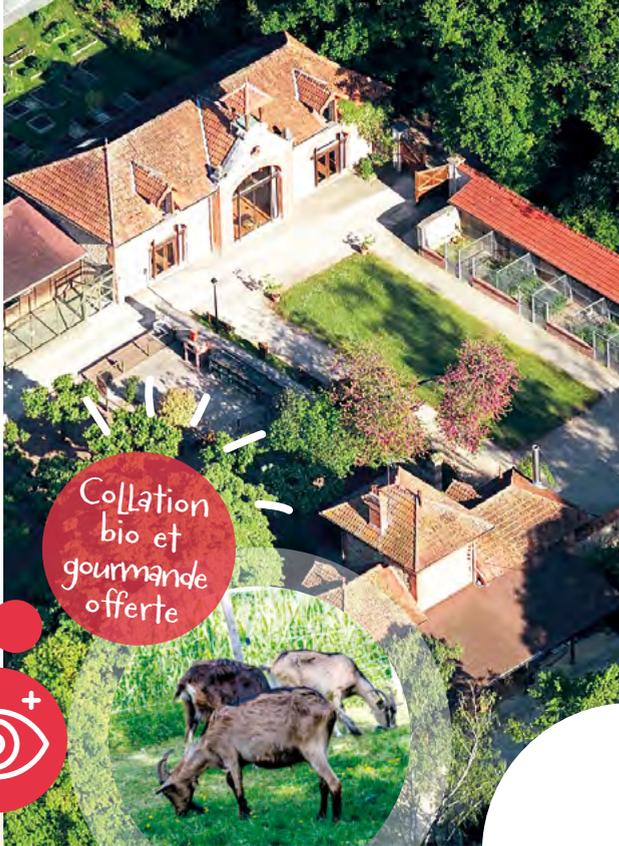
Visites

à la demi-journée

Vert-Saint-Denis

Maison de l'environnement

Un lieu engagé pour l'écologie... et la curiosité ! À la lisière de la forêt, venez vivre une visite aussi ludique qu'éducative ! Installée dans un ancien pavillon de chasse, la Maison de l'Environnement vous ouvre ses espaces : mare vitrée, four solaire, parc animalier, jardin partagé, gratuiterie... Autant de supports pour sensibiliser à l'écologie avec douceur, pédagogie et plaisir. Une immersion nature qui éveille les sens et les consciences ■



Collation bio et gourmande offerte



DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
8,80€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES



Combs-la-Ville

Confrerie des Compagnons d'Irminon

Dégustation incluse

Le vin en héritage, entre tradition et convivialité. Saviez-vous que Combs-la-Ville fut une terre viticole ? La Confrérie des Compagnons d'Irminon vous invite à découvrir cette page oubliée de l'histoire locale. Fondée en 1988, elle perpétue les gestes du vigneron et l'art du partage autour du vin. Au programme : découverte du vignoble, de la tradition viticole régionale... et une dégustation amicale pour clore la visite ! ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 30 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
3,80€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE
DE 30 PERSONNES



Réau

Domaine des macarons de Réau



Secrets de fabrication et douceurs artisanales. Dans un écrin verdoyant, découvrez le savoir-faire d'une maison familiale qui perpétue l'art du macaron traditionnel depuis 1993. Régis, passionné et fin pédagogue, vous révélera les secrets de fabrication de cette douceur prisée par la Marquise de Pompadour. Démonstration, anecdotes... puis dégustation dans un charmant salon de thé. À savourer sans modération ! ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30 À 2H
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
DU MERCREDI AU VENDREDI
CAPACITÉ : 100 PERSONNES MAXIMUM

FORMULE SIMPLE : DÉMONSTRATION DE FABRICATION DES MACARONS
6,55€ TTC/PERSONNE

FORMULE GOÛTER : DÉMONSTRATION DE FABRICATION DES MACARONS SUIVI D'UN DÉLICIEUX GOÛTER
10,67€ TTC/PERSONNE
 Café ou thé + Assiette gourmande :
 1 boule de Macglace au choix
 + 2 macarons

Un étui de 3 macarons offert

Évry-Courcouronnes

Balade culinaire, saveurs du monde

Un voyage des sens au cœur de la ville.

Laissez-vous guider dans une balade gourmande à travers les cultures du monde... au cœur d'Évry ! Cette promenade urbaine vous entraîne à la rencontre de ses restaurateurs et de leur cuisine, reflet de leurs histoires et de leurs traditions. Chaque étape est ponctuée de dégustations, d'échanges chaleureux et d'anecdotes savoureuses. Un tour du monde à pied et à croquer ! ■

DURÉE DE LA VISITE : 2H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 25 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
31,24€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE
DE 25 PERSONNES

Savigny-le-Temple

Ferme pédagogique des 1001 pattes

La Ferme des 1001 Pattes invite petits et grands à une rencontre authentique avec les animaux. Pensée comme un lieu de sensibilisation et de bien-être, cette ferme pédagogique favorise l'éveil, la curiosité et le respect du vivant. Une parenthèse nature et douceur, idéale pour les sorties en groupe !

Visite et nourrissage - 13,80 € / personne durée 1h30
 Rencontrez de près lapins, cochons, moutons et poney, dans leurs espaces adaptés. Participez à une session interactive de préparation et de nourrissage et initiez-vous aux gestes de soin quotidien. Une immersion authentique pour éveiller curiosité et bienveillance.

Visite, nourrissage et atelier 16,50 € / personne durée 2h
 En complément de la visite et du nourrissage, participez à un atelier créatif ou pédagogique (nichoir, plantation, nid d'argile, etc.), animé par des intervenants passionnés ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30 À 2H
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
LES MERCREDIS, SAMEDIS ET
DIMANCHES ET LA SEMAINE
DURANT LES VACANCES SCOLAIRES
CAPACITÉ : 10 PERS. MAXIMUM

Corbeil-Essonnes

Centre historique

Voyage au cœur d'une ville royale et populaire. Au fil de ses ruelles chargées d'histoire, Corbeil-Essonnes dévoile son passé prestigieux : cité royale au confluent de la Seine et de l'Essonne. Une balade guidée vous plongera dans ses joyaux médiévaux, à commencer par la cathédrale Saint-Spire, avant de vous mener vers l'effervescence de la place du Comte Haymon et de ses halles authentiques. Entre noblesse et traditions populaires, laissez-vous conter la fabuleuse épopée de cette ville emblématique de l'Essonne ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
8,80€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES

Corbeil-Essonnes

Histoire industrielle

Sur les traces d'un passé ouvrier. L'histoire industrielle de Corbeil-Essonnes s'inscrit dans la pierre. Accompagné d'un guide passionné, explorez les transformations de la ville depuis les premiers moulins à eau jusqu'aux prouesses technologiques d'IBM. Du papier à la métallurgie, du textile à l'informatique, découvrez un patrimoine industriel foisonnant, incarné notamment par les célèbres Grands Moulins. Une plongée dans l'histoire moderne qui résonne avec la mémoire ouvrière du territoire ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
8,80€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES



Évry-Courcouronnes Cathédrale de la Résurrection

Une cathédrale moderne et saisissante, entre ciel et brique. Elle intrigue par sa forme circulaire, surprend par ses tilleuls plantés sur le toit... La Cathédrale de la Résurrection Saint-Corbinien est un chef-d'œuvre d'architecture contemporaine. Réalisée par le célèbre architecte suisse Mario Botta, elle incarne le renouveau spirituel au cœur d'une ville nouvelle. Une visite pour découvrir un lieu de culte à l'esthétique audacieuse, qui mêle spiritualité, art et urbanisme dans un même élan ■

**DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
DU LUNDI AU VENDREDI
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
5€ TTC/PERSONNE**

Nouveauté
2026!!!

Évry-Courcouronnes Musée Paul Delouvrier

Plongez au croisement de l'art, de l'histoire et du sacré dans un musée unique installé au cœur de la Cathédrale de la Résurrection. Inauguré le 28 septembre 2007 et ouvert en mars 2025 après cinq ans de fermeture, le musée Paul-Delouvrier rend hommage au pilote des villes nouvelles et visionnaire urbain qu'est Paul Delouvrier. Sur plus de 500 m² répartis sur plusieurs niveaux, il présente des collections permanentes alliant art et artisanat éthiopien (plus de 250 objets), œuvres d'art africains et de l'océan Indien, peintures contemporaines ■

**DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALIDITÉ : TOUTE L'ANNÉE DU JEUDI
AU SAMEDI, FERMÉ JUILLET ET AOÛT
CAPACITÉ : 30 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
1,75€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 20 PERSONNES**

Corbeil-Essonnes Cathédrale Saint Spire

Mille ans d'histoire religieuse et royale entre les pierres. Monument phare du patrimoine corbeillois, la cathédrale Saint-Spire est un trésor du Moyen Âge. Laissez-vous guider à la rencontre des figures illustres qui ont marqué son histoire : évêques, saints... et même la brève épouse de Philippe Auguste ! Anecdotes, légendes et secrets d'architecture ponctueront cette visite captivante, qui ravira les amateurs d'histoire autant que les curieux ■

**DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
8,80€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE
DE 25 PERSONNES**



Grigny Un vieux village au milieu des grands ensembles

Mémoire d'un village entre Seine et histoire. Niché entre rivière et coteau, Grigny conserve, au cœur de ses grands ensembles, les traces émouvantes d'un village d'autrefois. En parcourant ses parcs, ses maisons rurales en meulière, son église et ses anciennes fermes, vous remonterez le fil du temps, de l'époque agricole jusqu'aux mutations urbaines du XX^e siècle. Cette balade bucolique, empreinte de souvenirs, est aussi l'occasion de découvrir des figures locales emblématiques comme Sidney Bechet ou la famille Joly de Fleury ■

**DURÉE DE LA VISITE : 2H
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 40 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
6,90€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 20 PERSONNES**

Évry-Courcouronnes

Ville nouvelle

Une utopie urbaine devenue réalité. Née dans les années 60, Évry-Courcouronnes est l'un des grands laboratoires de l'urbanisme moderne. Ville pensée pour répondre aux défis du futur, elle mêle habitats, espaces verts, équipements culturels et patrimoine architectural. Du quartier emblématique des Pyramides à la place des Droits de l'Homme, cette balade guidée vous fera découvrir comment la ville s'est construite, pensée et transformée pour s'adapter à son époque. Une leçon d'urbanisme grandeur nature ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
8,80€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE
DE 25 PERSONNES

Évry-Courcouronnes

Découverte des Yamakasi

Pour prolonger l'aventure urbaine, laissez-vous surprendre par une démonstration spectaculaire des Yamakasi ! Ces artistes du mouvement de l'Art Du Déplacement Academy d'Évry-Courcouronnes, vous feront découvrir la ville autrement. Une expérience dynamique et pleine de sensations qui viendra compléter votre visite guidée d'une touche originale et inoubliable. ■

TARIF SUR DEMANDE

Évry-Courcouronnes

Balade street art

Art urbain en mouvement : la ville comme toile. Explorez Évry-Courcouronnes à travers le regard d'artistes venus du monde entier. Cette visite guidée vous dévoilera un parcours de fresques impressionnantes, entre œuvres monumentales et pépites discrètes. Belin, MonkeyBird, Lek & Sowat... autant de signatures qui transforment la ville en galerie d'art contemporain à ciel ouvert. Une promenade rythmée par la créativité, à la croisée du beau, du politique et de l'insolite ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
8,80€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 25 PERSONNES



Grigny

Une galerie à ciel ouvert

Quand les murs prennent la parole.

Tag, fresque, collage ou trompe-l'œil... Grigny est aujourd'hui un terrain d'expression majeur pour les artistes urbains. Dans la continuité de l'esprit créatif de la Grande Borne, cette visite vous emmène au fil d'un parcours street art vibrant, où se mêlent messages engagés, jeux graphiques et poésie visuelle. Découvrez comment ce quartier est devenu une galerie à ciel ouvert, lieu de rencontres entre mémoire et modernité ■

DURÉE DE LA VISITE : 2H
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 40 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
6,90€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 20 PERSONNES

Nouveauté
2026 !!!

Savigny-le-Temple

L'Empreinte

Découvrez les coulisses de la salle de concert L'Empreinte ! 26 ans de concerts, c'est autant d'histoires et d'anecdotes que de musiciens venus jouer dans ces murs colorés. De la scène aux loges, en passant par les studios, vous serez plongés dans ce « petit monde » qu'est la musique : avec ses musiciens, sa technique et tous ses passionnés qui fréquentent ce lieu de vie depuis des années. En fin de visite, profitez d'un moment de partage autour d'un goûter ! ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 15 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
4,15€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 15 PERSONNES



Évry-Courcouronnes

Scène Nationale de l'Essonne

Dans les coulisses d'une scène nationale, Poussez la porte d'un lieu culturel emblématique ! Grâce à un partenariat avec la Scène nationale de l'Essonne, partez à la découverte du Théâtre de l'Agora, son architecture moderne, ses deux salles et ses espaces habituellement inaccessibles. Des loges aux coulisses, laissez-vous guider dans les secrets de cet écrin de spectacles et de création. Une visite exclusive pour mieux comprendre ce que « vivre le théâtre » veut dire ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
À PARTIR DE
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
6,90€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE
DE 25 PERSONNES

Collation offerte à l'issue de la visite

SCÈNE NATIONALE DE L'ESSONNE



Étiolles



Parc de sculptures de la Faisanderie de Sénart

Quand la nature devient musée : balade au cœur des sculptures.

Et si l'art s'invitait au cœur de la forêt ? À la lisière d'Étiolles, dans la Faisanderie de la forêt de Sénart, découvrez un parc de sculptures contemporaines exceptionnel, unique en France. Accompagné d'un guide conférencier, vous déambulerez parmi des œuvres monumentales nées des utopies artistiques des années 70. Une promenade inédite, entre nature et culture, pour vivre une expérience sensorielle et artistique en plein air ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
8,80€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE
DE 25 PERSONNES





Nouveauté
2026 !!!



Étiolles Corbeil-Essonnes Visites théâtralisées

Partez pour une déambulation immersive, artistique et humoristique, animée par des comédiens passionnés qui vous entraîneront dans un voyage à travers le temps et l'espace. Petits et grands seront captivés par ces 1h30 de découvertes insolites, mêlant anecdotes, histoire et surprises, pour voir les lieux comme vous ne les avez jamais vus !

Les visites se déroulent dans deux lieux au choix :

- Le parc de sculptures de la Faisanderie de Sénart à Étiolles, ou,
- Le centre historique de Corbeil-Essonnes ■



**DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
TARIFS SUR DEMANDE**



Vert-Saint-Denis Maison d'école

Sortez votre plume et votre cahier - l'école en 1920. Plongez dans l'univers scolaire de nos aïeux... Blouse sur le dos et plume à la main, vivez une journée de classe comme en 1920 ! Dans une salle authentiquement reconstituée, vous serez invités à participer à une dictée à l'ancienne, à tracer vos premières lettres à l'encre violette et à écouter une leçon de morale. Une immersion joyeuse et instructive dans une époque pas si lointaine, où l'école était le théâtre de la transmission et de la rigueur. À partager avec humour et nostalgie ■



**DURÉE DE LA VISITE : 3H
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
UNIQUEMENT LES MERCREDIS
ET PENDANT LES VACANCES
SCOLAIRES
CAPACITÉ : 50 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
7€ TTC/PERSONNE**



Ris-Orangis Goûter et jeux à la Cabane de Ludo

Nouveauté
2026 !!!



Vivez un moment ludique et gourmand lors d'une après-midi jeux de société et goûter à La Cabane de Ludo. Plus de 600 jeux vous y attendent : jeux d'ambiance, enquêtes, défis... pour tous les âges et toutes les envies. Ce repaire passionnément tenu par Marlène et Ludo vous invite à partager des moments de rire, d'amusement et de complicité ■

DURÉE DE LA VISITE : 1H30
VALABLE TOUTE L'ANNÉE TOUTE
L'ANNÉE DU MARDI AU SAMEDI
CAPACITÉ : 25 PERS. MAXIMUM
À PARTIR DE
10,35€ TTC/PERSONNE



Lieusaint Bien-être et détente à Caliceo

Offrez-vous une parenthèse de sérénité au Calicéo Lieusaint - Carré Sénart. Pendant deux heures, détendez-vous dans les bassins intérieurs et extérieurs chauffés à 34 °C, laissez-vous bercer par les jets massants et cascades, ou profitez des saunas, hammams et grottes de sel pour un bien-être complet. Savourez un instant privilégié dans un cadre lumineux et apaisant, idéal pour partager détente et convivialité ■

DURÉE : PASS ACCÈS AU SPA 2H
VALABLE TOUTE L'ANNÉE
À PARTIR DE
25,50€ TTC/PERSONNE
SUR LA BASE DE 10 PERSONNES

Nouveauté
2026 !!!



2025
2026

Grand
Paris
Sud

COFFRETS Saveurs de Grand Paris Sud à découvrir et faire découvrir !



FORMULAIRES D'INFORMATION STANDARD ET CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE FORAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE L'OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART

Formulaire d'information standard Forfait hors internet

La combinaison de services de voyage qui vous est, proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L211-2 du code du tourisme.

Vous bénéficiez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart sera entièrement responsable (s) de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage et forfait. L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoude le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité ou lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque le contrat n'est pas exécuté conformément au contrat, ou cela perturbe considérablement le forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème. Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec Groupama Assurance Crédit & Caution -126, rue de la Piazza - 93199 Noisy-le-Grand, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : www.legifrance.gouv.fr (art. L2111 et suivants du code du tourisme).

Formulaire d'information standard Services de voyage par tous moyens

SSI vous achetez ce service de voyage, vous bénéficiez des droits octroyés par le code du tourisme. L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart sera responsable de la bonne exécution du service de voyage. En outre, comme l'exige la loi, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements au cas où il deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le service de voyage avant de conclure le contrat de voyage. Le prestataire de service ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution du service de voyage. Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre le prestataire de service ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur service de voyage à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires. Le prix du service de voyage ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent et si cette possibilité

est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du voyage. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du service de voyage, le voyageur peut résoudre le contrat. Si le prestataire se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du contrat, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début de la prestation, le professionnel responsable annule celle-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début de la prestation en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité ou lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le voyage.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du voyage, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables. Si, après le début du voyage, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, ou cela perturbe considérablement l'exécution du voyage et que le prestataire de service ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution du service de voyage.

Le prestataire de service ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si le prestataire de service ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés.L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama Assurance Crédit & Caution. Les voyageurs peuvent prendre contact avec Groupama Assurance Crédit & Caution -126, rue de la Piazza - 93199 Noisy-le-Grand, si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : /www.legifrance.gouv.fr (art. L2111 et suivants du code du tourisme).

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE FORAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE L'OFFICE DE TOURISME GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, préalablement à la signature du contrat, d'informations prévues à cet article précité. Conformément à l'article L2119 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties. Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande. Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et consultables et téléchargeables sur le site internet : http://office-tourisme.gpsparissud.fr

11 - Formation du contrat

11 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergement, transports, séjours, visites guidées, billetterie…) posées par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

12 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart soit sur place, soit par courriel à visite.gps@gmail.com, soit par courrier à l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart - 11, place du Général de Gaulle - 91100 Corbeil-Essonnes. Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :

- Pour les personnes morales, d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé ; ou la validation du bulletin de commande via notre site par la procédure d'inscription en ligne, sous réserve de la confirmation par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à ceux figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur, et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 30 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % du montant total des prestations dans les autres cas.

-Pour les personnes physiques, de la réception du solde de la prestation.

2. Conditions de réalisation des prestations

Pour toutes les prestations vendues par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, compte tenu de leur nature déterminée dans le temps, elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation. Si le personnel de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

n'est pas en mesure de l'accueillir, il devra être muni du ou des bon(s) d'échange transmis au préalable par l'Office.

2-1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur la fiche produit de notre site internet ou nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé «supplément chambre individuelle». Dans le cas d'une réservation d'un hébergement, nous vous conseillons vivement de prévenir directement l'hôtelier de votre heure d'arrivée, certains établissements hôteliers ne disposent pas d'accueil de nuit.

2-2 Pour la billetterie

Les billets commandés sont expédiés à l'adresse de livraison mentionnée par l'utilisateur lors de sa commande. Les délais de livraison indiqués lors de la commande sont des délais moyens correspondant aux délais de traitement et à la livraison à destination de la France métropolitaine ou de l'étranger. Si la livraison des billets était rendue impossible par une erreur de l'utilisateur dans la saisie de ses coordonnées ou par le défaut d'indication par ce dernier de l'existence d'un interphone ou d'un digicode, ni le(s) prestataire(s) concerné(s) ni l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne sauraient être tenu pour responsables.

2-3 Pour la réservation de visites ou activités et services touristiques

Pour l'ensemble des visites, services et activités touristiques, elles peuvent être annulées par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en raison de mauvaises conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article de 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide ou de l'animateur, tout au long de la visite ou de l'activité touristique. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

Les visites de la Pagode Khanh-Anh et des laboratoires du Généthon ne sont proposées que dans le cadre d'une offre combinée.

Pour les visites du Généthon, une liste nominative des participants devra être communiquée 3 semaines avant la date de la prestation et sera transmise au Généthon. Pour les visites de la Mosquée et de la Pagode Khanh-Anh à Evry-Courcouronnes, il sera demandé aux participants de se déchausser avant d'entrer. La confirmation de cette visite n'interviendra que 7 jours avant la date de la prestation. Pour la visite du Siorac, pour des raisons de sécurité, l'exploitant s'engage à fournir aux visiteurs des équipements de sécurité (casques, chausables) dont le port est obligatoire pendant toute la visite des installations.

La Synagoge étant classée site sensible, une liste nominative des participants vous sera demandée 3 semaines avant la date de la prestation et communiquée à cette dernière par la Préfecture d'Evry. Les visiteurs ne pourront pas pénétrer dans la Synagogue avec leurs effets personnels qu'ils devront laisser à l'extérieur.

Les visites des sites religieux sont garanties sous réserve qu'il n'y ait pas de célébration prévue.

Concernant les visites accessibles aux personnes à mobilités réduites, les conditions sont décrites dans le devis/contrat. Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.

Sauf indication contraire, la taille minimale des groupes pour les visites ou les activités est de 10 personnes et la taille maximale est de 25 personnes. Au-delà de ce seuil, pour certains produits, la présence d'un 2ème guide est obligatoire.

Dans le cadre des visites ou activités touristiques, nous pouvons exceptionnellement être contraints d'annuler une visite ou une activité si le nombre minimum de participants n'est pas atteint. Cette décision vous sera communiquée selon les termes de l'article 6.2 des présentes CPV. Dans l'hypothèse d'une annulation par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par le client restent à sa charge.

3. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées…) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L211-21-8, 12° du code de la consommation.

4. Prix

Tous les prix sont affichés en euros et TTC. Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix: les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la prestation et le cas échéant la taxe de séjour.

4.1 Tarifs réduits

Pour les personnes physiques dans le cadre des visites et activités à destination des « individuels regroupés », un tarif réduit s'applique pour les étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA, moins de 18 ans et personnes à mobilité réduite sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

Pour les personnes morales dans le cadre des visites et activités à destination des groupes, un tarif réduit s'applique pour les scolaires, centres de loisirs ou centres aérés, pour les étudiants, moins de 18 ans et personnes à mobilité réduite sur présentation d'un justificatif en cours de validité.

4.2 Gratuité

La gratuité est accordée aux enfants de moins de 7 ans à l'exclusion des groupes constitués d'enfants (scolaires, centre de loisirs,…)

Si le groupe voyage en car, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart offre le repas du chauffeur, pour tous groupes constitués d'au minimum 20 personnes. La prestation pour un accompagnateur sera offerte pour tous groupes constitués de 35 personnes.

5. Paiement

Sauf mention contraire dans le contrat, toute inscription fait l'objet du paiement de la totalité de la prestation ou du versement d'un acompte et d'un solde intervenant 30 jours avant le début de la prestation, selon le type de prestation souscrite comme indiqué sur nos supports et sur le contrat. Pour les prestations faisant l'objet du versement d'un acompte et d'un solde à moins de 30 jours du début de la prestation, la totalité de la prestation sera réglée à la réservation.

Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier, Par mandat administratif, Par chèque bancaire ou postal : libellé à l'ordre du Trésor public. La photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée, Par virement bancaire + IBAN (voir facture et/ou contrat), Par carte bancaire : dans les bureaux de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

Dès la réservation confirmée, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart adressera au client les différents bons d'échange à remettre lors de son passage chez chaque prestataire si le personnel de l'Office de Tourisme n'est pas en mesure de l'accueillir physiquement.

6. Conditions d'annulation

6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels

Conformément à l'article L.211-14, I du Code du Tourisme, le client peut résoudre le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivantes :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à visite.gps@gmail.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart – 11 Place du Comte Haymon - 91100 Corbeil-Essonnes

- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits, les frais de résolution / annulation sont établis comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

- entre le 30^{ème} et le 21^{ème} jour inclus avant le début de la prestation : il sera retenu 25 % de la prestation

- entre le 20^{ème} et le 8^{ème} jour inclus avant le début de la prestation: il sera retenu 50 % de la prestation,

- entre le 7^{ème} jour inclus avant le début de la prestation: il sera retenu 90 % du prix de la prestation, - en cas de non présentation du client ou retard (cf retard), il ne sera procédé à aucun remboursement (cf ASSURANCE). En cas d'interruption de la prestation par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable entre l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et le client.

6.2 Du fait de l'OT

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart peut résoudre le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :
1. Dans le cadre des services touristiques destinés aux « individuels regroupés », l'insuffisance du nombre de participants peut être un motif valable d'annulation. Dans ce cas, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart restitue l'intégralité des sommes versées correspondantes. Cette éventualité ne saurait intervenir moins de 24h avant le début de la prestation.

2. En cas de force majeure.

En cas de force majeure, le client peut résoudre le contrat avant le début de la prestation si l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart annule la prestation), le client, sans préjudger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart.

6.3 Cas de force majeure

Le client et l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ont le droit de résoudre le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais de résolution qui sont imputables au client ou qui sont causés par des circonstances exceptionnelles et évitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présentes CPV, ou fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier. Le client informe l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une

pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

6.4 Remboursement pour annulation

En dehors d'un accord entre l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart et le client sur un report de la prestation, en cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R221-10 du code du tourisme, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, remboursera tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

7. Modification

7.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à visite.gps@gmail.com. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, l'Office de Tourisme Seine-Essonne-Sénart est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

12.1 Matériel de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article L211-13 du code du tourisme. La modification devra être mineure et l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart devra en informer le client d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable :

1. Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix de la prestation,
2. Du délai raisonnable dans lequel il doit communiquer à l'Office de Tourisme Seine-Essonne-Sénart sa décision,
3. Des conséquences de son absence de réponse dans le délai fixé,
4. S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix.

Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart rembourse tous les paiements effectués par le client, lesquels ne devront pas être déductionnables au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L.211-17 du code du tourisme.

8. Retard/dépassement d'horaire

Lorsqu'une prestation précise un horaire et un lieu précis de début de prestation, en cas de retard du client, ce dernier doit prévenir l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart dans les plus brefs délais par téléphone au 07 64 67 911 du lundi au vendredi 9h à 16h30. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

9. Cession du contrat

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation.

En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déductionnables ni excéder le coût effectivement supporté par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart du fait de la cession du contrat.

10. Responsabilités

L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté.

L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et évitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présentes CPV, ou fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier. Le client informe l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat. L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une

indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

11. Assurance

Lors de votre réservation, l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque au annulation et vous invite à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée.

12. Protection des données personnelles

L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription, à son suivi, à l'envoi de newsletters, de promotions et sollicitations ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux.) Vous pouvez à tout moment vous désinscrire soit en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication, soit en adressant un courriel à visite.gps@gmail.com, soit par courrier à Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart – 11, place du Comte Haymon – 91100 Corbeil-Essonnes, en justifiant de votre identité.

Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ses données vous concernant que vous pouvez exercer auprès de l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en adressant un e-mail à visite.gps@gmail.com Sauf avis contraire de votre part il y a limitation ou à une opposition au traitement de vos données personnelles, nous nous réservons la possibilité d'utiliser ces informations pour vous faire parvenir diverses documentations précitées.

Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

13. Propriété intellectuelle/photo/illustrations

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et/ou le site internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable. Est également interdite l'extraction répétée et systématique d'éléments protégés ou non du site <https://tourisme-grandparissud.com/> causant un préjudice quelconque à l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

14. Archivage du contrat

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation.

L'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

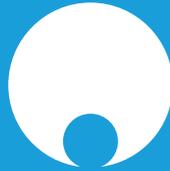
15. Réclamation/Litige

Les présentes CPV sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée l'Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart par courriel : visite.gps@gmail.com ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

A défaut de réponse satisfaisante de nos services dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du Tribunal de Grande Instance d'Evry Courcouronnes. Pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

IM09190006
Office de Tourisme Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart
Tél. : 07 64 67 91 11
Garantie financière : Groupama Assurance



Office de Tourisme

Seine-Essonne-Sénart

Office de Tourisme Grand Paris Sud

www.tourisme-grandparissud.com

Maëva MENEUR

groupe@tourismegps.com

Tél. : 07 64 68 00 14

 @tourismeseineessonnesenart

 @otseineessonnesenart